



FONTENAY-TRESIGNY

ARRÊTÉ DU MAIRE **N°2023-170**

PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE **PLACE BERNARD PALISSY**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1311-5 et 2213-1,

Vu l'article L 113-2 du Code de la voirie routière,

Vu l'intérêt général,

Considérant la demande du 1^{er} juin 2023 formulée par Madame Audrey FAUCONIER représentant la société **ADÉQUAT INTÉRIM & RECRUTEMENT HUB LOGISTIQUE** sise rue de Frégy – 77610 FONTENAY-TRÉSIGNY, pour installer sur le domaine public des tables sur environ 4m linéaire à l'effigie de l'enseigne Adéquat, **place Bernard Palissy**,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur le domaine public dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : La société **ADÉQUAT INTÉRIM & RECRUTEMENT HUB LOGISTIQUE** est autorisée à occuper le domaine public sur environ 4m linéaire par l'installation de tables **place Bernard Palissy**, le **mardi 20 juin 2023 de 9h00 à 16h00**, mais elle devra garantir la libre circulation automobile et piétonne.

Article 2 : À cette fin, l'installation se fera sur la place en herbe et non sur les places de stationnement afin de ne pas gêner les parents devant l'école.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Les prescriptions du précédent arrêté restent inchangées et sont applicables dans le cadre de la présente décision

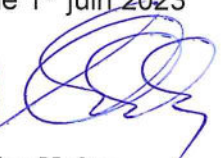
Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE et les agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Société ADÉQUAT (✉ audrey.fauconier@groupeadequat.fr).



Fait à Fontenay-Trésigny,
le 1^{er} juin 2023


Le Maire,
Patrick ROSSILLI